



# ILLIMI DA BANI

"LE PIED VA OÙ LE COEUR LE CONDUIT"  
PROVERBE NIGÉRIEN

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Salle Ambroise Croizat à Vigneux sur Seine  
le 21 février 2017.**

Après pointage des présents et vérification des pouvoirs, le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20 h 15.

Il remercie les présents et tout particulièrement monsieur Mamane Allagouma, président d'Illimi da Bani-Niger, en mission en France et qui assiste pour la première fois à ce temps fort de la vie de l'association

La secrétaire d'Illimi da Bani donne ensuite lecture du compte rendu de l'assemblée générale dernière. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le président expose alors le rapport moral ainsi que le rapport d'activité de l'association. Après un échange fructueux avec les présents, ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

Le président excuse l'absence du trésorier et fait lecture du rapport financier de l'année 2016.

Puis, Bernadette Lanoy fait part à l'assemblée du rapport rédigé conjointement avec Nathalie Mateus, toutes deux vérificatrices aux comptes, suite au contrôle des comptes qu'elles ont effectué le mardi 14 février et à l'issue duquel elles demandent le quitus pour la bonne gestion de l'association.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Il est ensuite procédé au renouvellement du tiers sortant des membres du conseil d'administration.

Sont sortants et renouvelables: Reynald Renon, Michèle et Jean-Paul Nouret. Se présentent: Leïla Bon, Michèle et Jean-Paul Nouret. Tous trois sont élus à l'unanimité.

Le conseil d'administration se retire alors un court instant pour élire le bureau de l'association. Il revient ensuite devant l'assemblée pour lui faire part de ses décisions, prises à l'unanimité.

Le bureau d'Illimi da Bani est donc composé comme suit pour l'année 2016:

- président: Jean-Paul Nouret
- vice-président: Jean-François Robert
- trésorier: Jean-Pierre Payeur
- secrétaire: Michèle Nouret

Le président présente alors à l'assemblée le budget prévisionnel 2017, qui tient compte des espérances de recettes tant en subventions publiques qu'en actions de mécénat.

Ce budget est approuvé à l'unanimité sous réserve que les recettes citées ci-dessus soient attribuées.

Il est procédé ensuite à l'élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2017. Mesdames Nathalie Mateus et Bernadette Lanoy, qui se représentent, sont réélues à l'unanimité.

Enfin, l'assemblée générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la cotisation annuelle à 15 €.

Il est ensuite procédé à un appel à cotisations parmi les membres de l'assemblée générale.

Les différents points de l'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, le président lève alors la séance à 21h 50 en invitant les présents à partager le verre de l'amitié.